

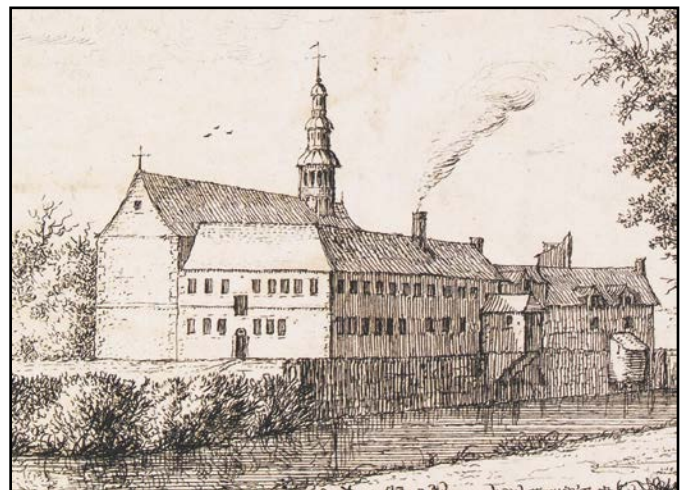
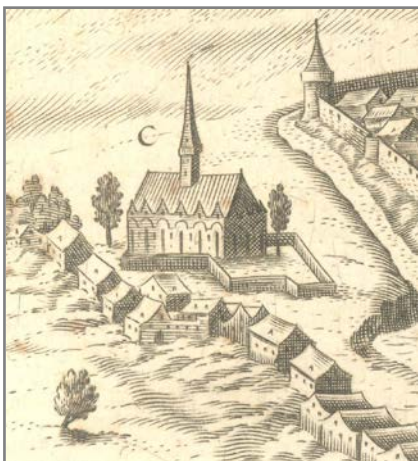


♪ ♪ Viens chez moi, j'habite dans une église ♪ ♪

➤ L'église des Augustins (1642-1790)

En 1616, la congrégation des Augustins s'installe à Cosne, sur les bords du Nohain. Deux ans plus tard, l'évêque d'Auxerre accorde aux moines l'autorisation de construire une église. Après une vingtaine d'années de travaux, l'édifice reçoit la bénédiction de l'évêque en 1642. Mais en 1658, une crue du Nohain cause des dégâts considérables au couvent et notamment à l'église qui menace ruine.

Une gravure de l'époque donne une idée assez précise de l'édifice, qui mesure « 100 pieds de long sur 50 pieds de large », soit environ 32 m de long sur 16 m de large. Coiffée d'une toiture à deux pans recouverte d'ardoises, l'église se compose d'une nef, éclairée par des fenêtres hautes, et vraisemblablement de trois chapelles. Un haut clocher élancé surplombe la nef.



L'église des Augustins au milieu du 17^{ème} siècle

A gauche, détail d'une gravure de Chastillon (BNF, Cabinet des Estampes)

A droite, détail d'une gravure anonyme (AD Nièvre)

L'orientation de l'église est inhabituelle : les paroissiens y accèdent par un vaste porche situé à l'est, du côté de la rue. Le chevet plat et le chœur, réservé aux moines, se trouvent donc à l'ouest, tout comme la sacristie. Au-dessus du porche, s'élève une tribune, reliée aux bâtiments conventuels par une galerie. Seuls le prieur et ses hôtes sont autorisés à y monter.

A la Révolution française, l'histoire s'accélère : le 13 février 1790, l'Assemblée constituante décrète la suppression des ordres religieux et les moines Augustins sont dispersés ; le 26 novembre 1791, les cloches et les cuivres sont envoyés à l'Hôtel des Monnaies d'Orléans ; le 31 octobre 1793, le conseil général de la commune requiert « tous les couvreurs et charpentiers de cette cité de se mettre à l'instant en œuvre de découvrir et démolir les clochers sans aucune exception ». Les 12 stalles sont transférées à l'église Saint-Agnan où elles sont toujours visibles (1) :



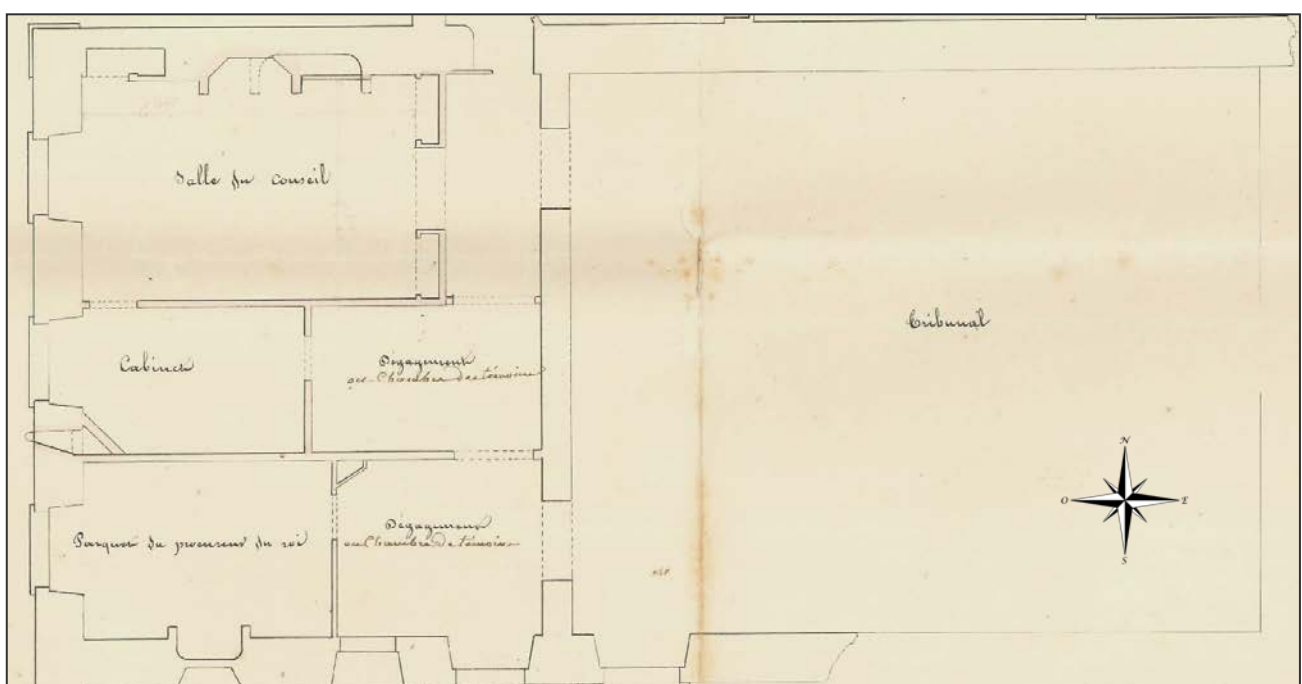
➤ La halle aux blés (1795-?)

Le 7 novembre 1793, la commune demande au directoire du district l'autorisation d'utiliser l'église désaffectée comme halle au blé. Elle leur est accordée le 14 janvier 1795, en raison « *de la rigueur de la saison actuelle* » et du fait que « *le local paraissait assez vaste pour faciliter la vente et les achats des grains* ».

En 1800, le couvent est finalement vendu comme bien national au sieur Dageville, puis acquis par la commune en 1802. De grands travaux d'aménagement sont engagés « *pour y placer le tribunal civil, la sous-préfecture, la justice de paix et la mairie* ». Le portail de l'église est démoli, les fenêtres hautes sont bouchées, des planchers sont construits et de nouvelles ouvertures sont percées.

➤ Le tribunal (1806-1864)

Le tribunal est implanté au rez-de-chaussée de l'ancienne nef, divisée en plusieurs salles. Plusieurs colonnes en pierre de taille sont posées dans la salle d'audience. La décoration n'est pas oubliée : « *achat de 4 fauteuils destinés à MM les président, juge et procureur impérial, et d'un tapis en drap garni de franges, pour la table de M le président* », achat de drap vert pour les tapis des tables, confection d'un tableau représentant Sa Majesté l'Empereur et Roi...



Plan du tribunal, 27 octobre 1840

➤ La salle de bal (1864-?)

Après le départ du tribunal pour le palais de justice édifié rue des Ponts, une salle de bal est aménagée dans les locaux vacants. Elle accueille notamment les grands bals offerts par la Ville lors des fêtes de la Saint-Michel.

➤ Le théâtre (1806-1922)

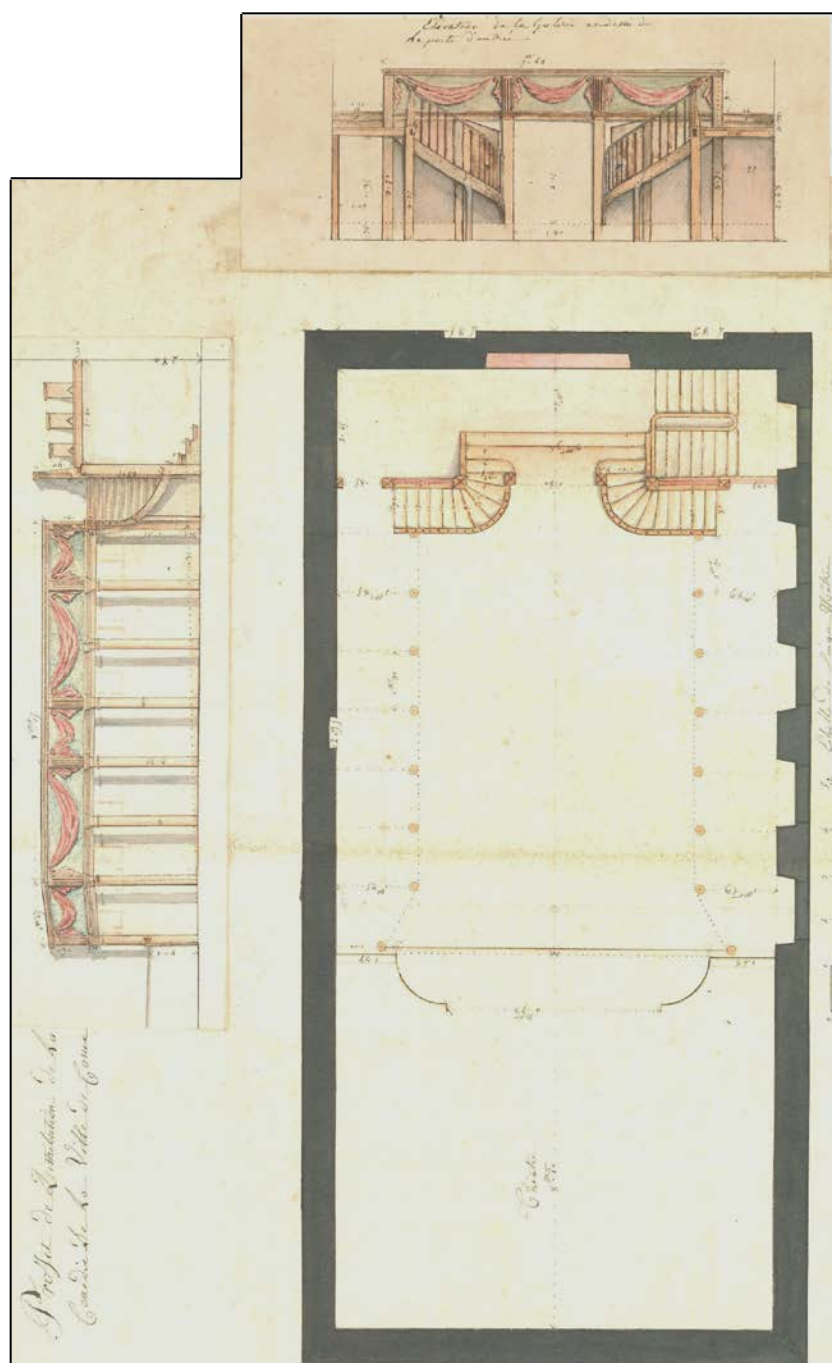
Au-dessus du tribunal, une modeste salle de spectacles est aménagée. En 1830, elle est agrandie et embellie, et transformée en véritable théâtre.

En 1862, la façade est entièrement refaite et décorée de 4 masques sculptés.



Un violent incendie détruit entièrement le théâtre en décembre 1922. Le projet de reconstruction, jugé trop onéreux, est finalement abandonné.

Projet de salle de comédie, 1830

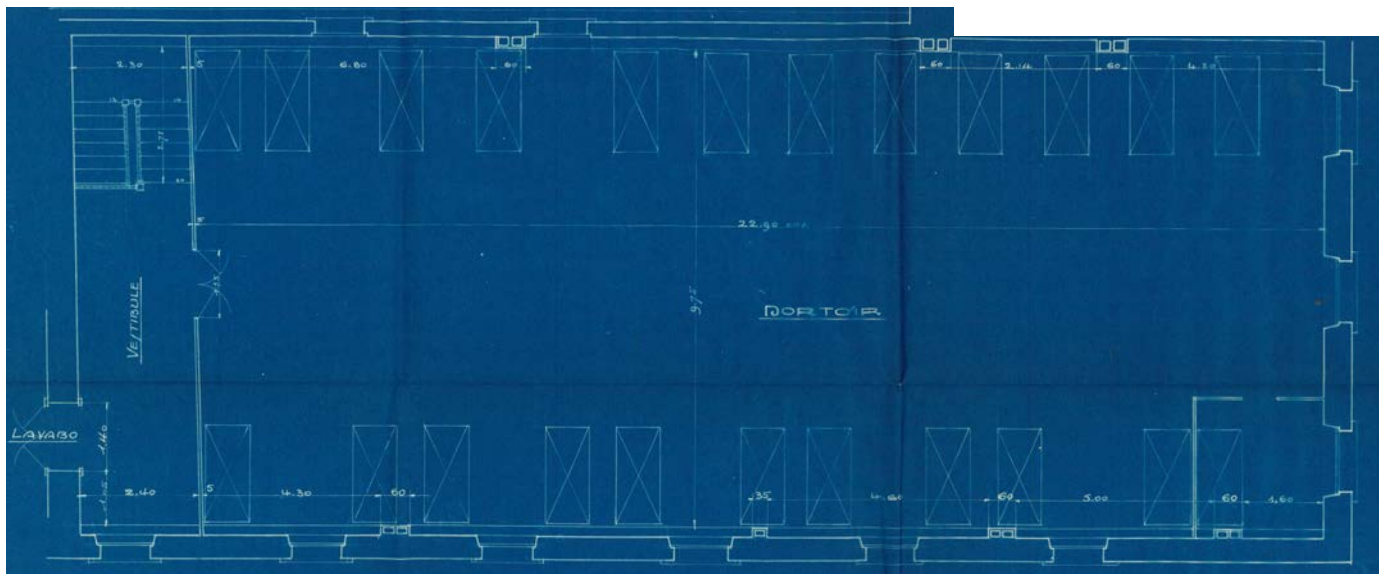


➤ Le collège (1927-1966)

L'ancien théâtre est malgré tout réhabilité en 1927 et affecté au collège adjacent : salle de réunion, loge du concierge et parloir au rez-de-chaussée ; appartement du principal, pharmacie, infirmerie et lingerie au 1^{er} étage ; dortoir au 2nd étage.

Malgré une nouvelle campagne de travaux en 1936, les bâtiments souffrent de leur vétusté et de leur manque de confort ; ils sont inadaptés à l'accueil des élèves. Suite à

la construction du nouveau lycée dans le quartier sud, l'externat est transféré en 1964 et l'internat 2 ans plus tard. Les locaux sont désaffectés en 1973.



Extension du collège : plan du 2nd étage, 1927

➤ **Les bureaux (1981-2018)**

En 1981, la municipalité fait aménager sur trois niveaux des bureaux qui accueilleront au fil des années divers services administratifs, sociétés commerciales et associations : ASSEDIC, ANPE, CAF, AdebCosne, Musée du Facteur, Musée de la Loire... et bien sûr – clin d'œil de l'histoire – le Grenier du Nohain, ambassadeur de l'art dramatique à Cosne depuis presque 50 ans.

➤ **Les logements sociaux (2018-)**

Dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville signée en 2018 avec l'Etat, le bailleur Nièvre Habitat a lancé une opération d'aménagement de 8 logements sociaux dans les étages supérieurs du bâtiment. Au rez-de-chaussée, Le Grenier du Nohain et l'école Nohain Atelier Théâtre disposeront bientôt d'un studio de répétition et de locaux plus spacieux et plus fonctionnels.

Le bon abbé Violette n'a pas fini de s'offusquer de voir troublé le repos éternel des moines enterrés dans l'église des Augustins...

(1) Crédit photographique Nicolas Brocq

Sources Archives de Cosne :

**Nicolas BROCQ, *Le couvent des Augustins*, Cahiers des Amis du musée, n°17, 2007
Cosnoisettes, décembre 2012, avril et septembre 2014, juillet-août 2017, mars 2018
4 M 9 – Extension du collège, 1923-1928**

Sources Archives départementales de la Nièvre :

1 Q 899 – Augustins de Cosne : déclaration et estimation des biens, 1790-an 6